



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme social

Question écrite n° 81981

Texte de la question

M. Bernard Deflesselles souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur les inquiétudes d'associations oeuvrant dans le domaine de la solidarité sociale au sujet de la possible suppression de la « Bourse solidarités vacances » (BSV). Outil original mis en place en 1999, la BSV a permis de faire partir en vacances des milliers de familles défavorisées. Pour la seule région PACA, ce sont plus de 5 700 personnes en difficulté qui ont pu partir en vacances grâce à ce dispositif. Les associations ont pu mesurer depuis six ans l'efficacité de cet outil qui offre à ceux que les drames de la vie ont touché, la chance de bénéficier de ce temps privilégié que sont les vacances. Il lui demande par conséquent de confirmer le maintien des financements publics afin de pérenniser le dispositif Bourse solidarités vacances et de consolider les emplois existants.

Texte de la réponse

Le ministre délégué au tourisme est très attaché à la dimension sociale du tourisme, à laquelle il a souhaité que soit consacrée une des trois actions du programme tourisme, dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances, l'accès aux vacances. C'est bien cet esprit qui a guidé les réflexions en matière d'optimisation des actions menées par les deux structures associées à la démarche que sont l'Agence nationale pour les chèques-vacances et bourse solidarité vacances, réflexions lancées au cours du dernier comité interministériel du tourisme du 23 juillet 2004. Dans ce contexte, la mission originelle telle qu'elle a été confiée à BSV conserve toute sa justification, et, plus encore, il convient d'amplifier les actions qui sont menées dans ce cadre. C'est pourquoi BSV a fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 14 novembre 2006, période qui sera mise à profit pour qu'une réflexion partenariale soit menée avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances en vue de la constitution d'une structure unique que sera le futur pôle social du tourisme, tout en préservant l'identité forte des missions respectives des deux organismes.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Deflesselles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81981

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11991

Réponse publiée le : 17 janvier 2006, page 593